

HONORAIRES 2026

GERANCE

De 5 à 8% H.T. sur toutes les sommes encaissées.

De 8 à 12% H.T. sur toutes les sommes encaissées pour les loyers inférieurs à 1500,00 € annuels.

Tarifs variables suivant le montant total des loyers, le mode de reddition des comptes et les difficultés particulières. Les honoraires sont prélevés tous les trimestres sur les sommes encaissées.

Les acomptes sont versés à la fin de chaque trimestre civil, (tarif majoré de 1% pour des acomptes mensuels).

Émoluments de correspondance engendrés par l'envoi de courriers simples y compris électronique seront facturés au mandant moyennant un forfait annuel de 46 € HT (55,20 € TTC) par lot.

Les frais de timbres des courriers recommandés seront facturés au coût réel.

Déclaration de sinistre : facturation à la vacation horaire avec un minimum d'une heure.

Assurance Pertes de Loyers : 2,70 % (Habitation et Garage) et 4 % (Commerce après enquête) des sommes encaissées selon contrat groupe en cours.

Assurance Propriétaire Non Occupant (PNO) : 73 € par lot d'habitation (option contenu 21 € pour meublé par exemple), 44,50 € par garage (dépendance) et 99 € par villa. Pour les baux commerciaux ou industriel, prix au m2 (0,89 € /m2 pour les bureaux, 1,13 € / m2 pour les autres avec minimum 83,13 €).

LOCATION REDACTION D'ACTES

• Recherche de locataires/visites, rédactions d'actes et états des lieux:

- Pour les petites surfaces studio et T1, le prix maximum selon les zones est :

* Zone très tendue : 15,13 €/m2 habitable (3,03 € pour EDL et 12,10 € honoraires location)

* Zone tendue : 13,12 €/m2 habitable (3,03 € pour EDL et 10,09 € honoraires location)

* Zone non tendue : 11,10 €/m2 habitable (3,03 € pour EDL et 8,07 € honoraires location)

Honoraires à part égale pour le propriétaire/locataire.

- Pour les habitations de type 2 et plus, un forfait est appliqué à part égale propriétaire/locataire comme suit :

* T2 forfait 550 € T.T.C. non meublé et 580 € T.T.C. pour un meublé

* T3 forfait 650 € T.T.C. non meublé et 680 € T.T.C. pour un meublé

* T4 et plus forfait 700 € T.T.C. non meublé et 780 € T.T.C. pour un meublé

* Villa forfait 800 € T.T.C. outre un forfait supplémentaire pour l'état des lieux à charge du propriétaire de 130 € T.T.C. non meublé et 200 € T.T.C. meublé.

• Frais de gestion et ouverture dossier contentieux: seront facturés au propriétaire 150 € T.T.C.

• Renouvellement baux d'habitation et avenant: 50 % des honoraires ci-dessus.

• Baux garages: seront facturés au locataire et correspondent à un mois de loyer H.T.

• Baux commerciaux et professionnels: Les honoraires de 5.50 % H.T. seront calculés sur la part de loyer de la 1ère période triennale et seront facturés moitié au locataire, moitié au mandant.

• Avenants aux baux commerciaux, révisions de prix, subrogations, renouvellement de bail etc... : 1.50 % H.T. seront calculés sur la part de loyer de la période triennale à venir et seront facturés au propriétaire et locataire.

• Les frais d'annonces (Presse, internet avec ou sans photos et autre) seront facturés forfaitairement à 84 € T.T.C. par lot à chaque location ou relocation.

• Honoraires état des lieux : Pour les propriétaires sous mandat de gestion souhaitant uniquement l'établissement de l'état des lieux seront facturés pour le studio au T1 200 € T.T.C., T2 et T3 300 € T.T.C. et T4 et plus 350 € T.T.C., Villa sur demande outre forfait supplémentaire de 30 % pour un bien meublé.

MISSIONS PARTICULIERES

• Constitution d'un dossier ANAH : 300,00 € H.T. (360 € T.T.C.) par lot outre les honoraires de gestion sur les sommes perçues.

• Dossier de déplafonnement : 2 heures de vacation outre vacations commission de conciliation si nécessaire.

• Suivi des déclarations d'un mandat soumis à la TVA : 270,00 € H.T. (324 € T.T.C.)

• Eléments nécessaires à la déclaration annuelle des revenus fonciers : 97,50 € H.T. (117 € T.T.C.)

• Remise/transmission d'une copie de document aux locataires (baux, état des lieux, etc...) : 50 € H.T. (60 € T.T.C.)

VACATIONS HORAIRES

• Taux horaire : 50,00 € H.T. (60 € T.T.C.) outre déplacement à 30 € H.T. (36 T.T.C.) durant les horaires de bureaux (8 H à 12 H et 14 H à 18 H).

• Taux horaire (Après 18 H): 82,00 € H.T. (98,40 € T.T.C.) outre déplacement à 30 € H.T. (36 T.T.C.).



Signature :